



Abonnement canal.....

Par **lolo37000**, le **25/11/2009** à **17:24**

Bonjour,
Bonjour,
il y a un mois je me suis abonner à canal+
pendant entre temps j'ai eu des problèmes financier qui me sont tomber dessus et je ne peut donc plus faire face au remboursement des créances mensuelles.
Je souhaiterais résilier est-ce possible?
j'ai retiré mon décodeur en magasin et deux contrat m'ont été envoyer pour que je les remplissent et les renvoie à canal plus avec une autorisation de paiement (ps:je ne les est pas encore renvoyer)=>cela me permet t-il de pouvoir résilier même après le délai d'1 semaine?
le conseiller clientele m'a conseiller de renvoyer le contrat avec une lettre demandant la résiliation plus le contrat barré marqué de la mention annulé => puis-je le faire en toute sécurité?
merci beaucoup

Par **jeetendra**, le **25/11/2009** à **17:34**

Direction Départementale de la Consommation, Concurrence et Répression des Fraudes
61 avenue de Grammont
37000 TOURS
Tél 02 47 31 11 11
Bonsoir, [fluo]méfiance avec Canal Plus[/fluo], contactez la dgccrf à Tours pour connaître les possibilités de résiliation offertes par le Code de la Consommation, peut être invoquer un motif légitime (perte d'emploi par exemple), courage à vous, cordialement.